

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **25 (1933)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

25^{me} année

Avril 1933

N° 4

28 mai!

Le vote populaire pour la loi fédérale sur la baisse des salaires du personnel fédéral est fixé définitivement au 28 mai. La première phase de la lutte en faveur des revendications de crise de la classe ouvrière en est donc à son stade aigu. Nous nous trouvons en face d'une lutte électorale aussi importante, si ce n'est plus, que celle de 1924 au sujet de la prolongation de la durée du travail dans la loi sur le travail dans les fabriques. Dans la crise actuelle, nous n'avons pas seulement à lutter contre la tentative, de la part des patrons, de se servir du chômage pour diminuer les conditions d'existence des ouvriers, mais le patronat et les partis réactionnaires veulent à tout prix faire supporter à la population laborieuse, les conséquences de la crise. La loi sur la baisse des salaires n'est que le premier projet soumis à l'approbation du peuple. C'est, il est vrai, un projet qui en lui-même a une portée à la fois politico-économique, sociale et financière. D'autres actions importantes vont suivre, telle que la lutte pour l'impôt de crise, les assurances sociales et l'impôt sur le tabac.

*

Monsieur Musy, le chef spirituel des ennemis de la classe ouvrière, a coutume de commencer ses discours en disant qu'il faut du courage pour l'application de la revendication du Conseil fédéral tendant à la baisse des salaires. Qu'il ne soit pas question de savoir si M. Musy fait preuve de courage en parlant devant un forum composé soigneusement de fidèles partisans de sa politique et en refusant jusqu'à présent de prendre part à une discussion publique. Mais il nous serait aisé de savoir ce qui suit: Faut-il vraiment tant de courage pour mettre en vigueur une chose soutenue par la plupart des partis bourgeois et par la majorité de la presse, financée par toutes les associations patronales et la haute finance? Ne nous laissons pas éblouir par le succès remporté par la cueillette des signatures contre la baisse des salaires. Les potentats politiques et économiques mettront tout en œuvre pour sauver leur prestige et pour assurer leur succès matériel, qui pour